

**ABC ARBITRAGE**

Société anonyme au capital de 928 817,07 euros  
Siège social : 18 rue du Quatre-Septembre - 75002 PARIS  
400 343 182 RCS Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société ABC ARBITRAGE**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ABC ARBITRAGE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 293 titres
- 264 795.09 € en espèces
  
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 302
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 237
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 123 471 titres pour 780 442.93 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 120 852 titres pour 773 959.58 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 22 674 titres
  - 271 278.44 € en espèces
  
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 116
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 225
  - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 67 923 titres pour 442 416.60 €
  - Volume échangé sur le semestre à la vente : 86 764 titres pour 568 396.38 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 28 440 titres
  - 49 007.93 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.